



11^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
GIRONDE

Lacanau Océan, le jeudi 4 octobre 2018



Firefighter Surf Contest Départemental et National 4 - 5 - 6 oct 2018



Facebook icon: Firefighter surf contest 2018
Instagram icon: firefightersurf



Shortboard - Longboard

Pas de catégorie d'âge

REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés.

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation 2018, suivants :

- membres actifs :
 - les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
 - les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- membres associés :
 - les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNPPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **10 euros** par participant.

Les inscriptions devront être transmises **avant le 15 septembre 2018**, accompagnées du chèque de règlement libellé à l'ordre de **l'UDSP 33**, à l'adresse suivante :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour les 2 catégories.

Les participants sont convoqués le 4 octobre à 8 heures précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.

4 surfeurs par série

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ Les quatre premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour le national
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés



Restauration

Dans le cadre des compétitions, départementale (04/10) et nationale (05-06/10), des repas vous sont proposés :

MIDI ⇒ jeudi, vendredi et samedi ◇ Tarif 10 €/personne

SOIR ⇒ jeudi et samedi ◇ Tarif 20 €/personne

Le montant des repas devra être réglé par chèque, au moment de l'inscription.



Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73

Email : nikodelpit@gmail.com

CIS Arès-Lège Cap Ferret : 05.56.60.18.56

Dossier disponible en téléchargement sur le site
www.udsp33.fr



11^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

Lacanau Océan, le jeudi 4 octobre 2018

FICHE D'INSCRIPTION

| Nom | Prénom | Affectation | Tel / Mail | Catégorie | | Nombre de repas | | | | |
|-----|--------|-------------|------------|-----------|------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | | | | Longboard | Shortboard | Jeudi 04/10 midi | Jeudi 04/10 soir | Vend. 05/10 midi | Sam. 06/10 midi | Sam. 06/10 soir |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Inscriptions :

Nombre : x 10 € = €

Repas :

Jeudi 04/10 - Midi Nombre : x 10 € = €

Jeudi 04/10 - Soir Nombre : x 20 € = €

Vendredi 05/10 - Midi Nombre : x 10 € = €

Samedi 06/10 - Midi Nombre : x 10 € = €

Samedi 06/10 - Soir Nombre : x 20 € = €

➔ Total à régler € chèque à l'ordre de l'UDSP 33

Fiche d'inscription et règlement à retourner à :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU

Avant le 15 septembre 2018

(aucun remboursement ne se fera après cette date)